

## Communiqué de presse

### Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi

Au vu du développement croissant des aéroports wallons et de la volonté de rétablir un espace de dialogue entre les différentes parties concernées par le développement de ceux-ci, sur proposition du Ministre des Aéroports Jean-Luc CRUCKE, le Gouvernement wallon a décidé, par arrêté du 20 décembre 2018, de remettre en place un comité d'accompagnement pour chaque aéroport wallon.

Pour l'aéroport de Charleroi, il est composé :

- des représentants des communes du plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi, Fontaine l'Évêque, Fleurus, Les Bons Villers, Sombreffe, Courcelles, Anderlues
- d'un représentant de la Ville de Charleroi ;
- d'un représentant de la société de gestion BSCA ;
- d'un représentant de la SOWAER ;
- d'un représentant du Cabinet du Ministre en charge des aéroports.

La présidence du Comité est assurée par le représentant de la Ville de Charleroi, Monsieur Frédéric DEFRISE.

Contrairement au comité de concertation pour l'environnement mis en place en 2001 par la Région wallonne, la structure de ce nouveau comité a volontairement été allégée afin de faciliter l'échange d'informations entre les différentes parties concernées par le développement de l'aéroport de Charleroi. L'objectif premier est de trouver un équilibre entre les intérêts économiques et les préoccupations des riverains.

En 2020 et 2021, le comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi s'est réuni à 3 reprises en date du 2 décembre 2020, du 15 mars 2021 et du 19 novembre 2021. En raison de la crise sanitaire, aucune réunion n'avait pu se tenir au premier semestre 2020.

Lors de ces comités, les représentants des communes ont été informés en priorité des dossiers stratégiques liés à l'aéroport et aux mesures environnementales mises en œuvre afin d'assurer leur rôle d'information vers leurs citoyens. Ainsi, les sujets suivants ont été explicités en détails :

- le chantier de l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi et les mesures environnementales mises en œuvre pour encadrer ce chantier,
- la construction du bassin d'orage,
- les perspectives de développement de l'aéroport et la reprise des activités,
- la 5<sup>ème</sup> révision du plan d'exposition au bruit et les mesures mises en place par le Gouvernement wallon,
- le logiciel DIAPASON permettant la visualisation des trajectoires en ligne via [www.sowaer.be](http://www.sowaer.be)
- le projet de liaison entre la gare de Fleurus et l'aéroport.

Pour tout complément d'information sur le comité d'accompagnement, la cellule SOWAER Environnement, assurant le secrétariat du comité, est à votre disposition au 0800/90.111.

Frédéric DEFRISE - Président  
SOWAER ENVIRONNEMENT - Bâtiment EOLE (RCH)  
Rue des Frères Wright, 29  
6041 GOSELIES

N° gratuit: 0800/90 111 - Fax :071/34 99 89

[infocharleroi@sowaer.be](mailto:infocharleroi@sowaer.be)

## Communiqué de presse

### Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi

Au vu du développement croissant des aéroports wallons et de la volonté de rétablir un espace de dialogue entre les différentes parties concernées par le développement de ceux-ci, sur proposition du Ministre des Aéroports Jean-Luc CRUCKE, le Gouvernement wallon a décidé, par arrêté du 20 décembre 2018, de remettre en place un comité d'accompagnement pour chaque aéroport wallon.

Pour l'aéroport de Charleroi, il est composé :

- des représentants des communes du plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi, Fontaine l'Evêque, Fleurus, Les Bons Villers, Sombreffe, Courcelles, Anderlues
- d'un représentant de la Ville de Charleroi ;
- d'un représentant de la société de gestion BSCA ;
- d'un représentant de la SOWAER ; ;
- d'un représentant du Cabinet du Ministre en charge des aéroports.

La présidence du Comité est assurée par le représentant de la Ville de Charleroi, Monsieur Frédéric DEFRISE.

Contrairement au comité de concertation pour l'environnement mis en place en 2001 par la Région wallonne, la structure de ce nouveau comité a volontairement été allégée afin de faciliter l'échange d'informations entre les différentes parties concernées par le développement de l'aéroport de Charleroi. L'objectif premier est de trouver un équilibre entre les intérêts économiques et les préoccupations des riverains.

En 2020 et 2021, le comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi s'est réuni à 3 reprises en date du 2 décembre 2020, du 15 mars 2021 et du 19 novembre 2021. En raison de la crise sanitaire, aucune réunion n'avait pu se tenir au premier semestre 2020.

Lors de ces comités, les représentants des communes ont été informés en priorité des dossiers stratégiques liés à l'aéroport et aux mesures environnementales mises en œuvre afin d'assurer leur rôle d'information vers leurs citoyens. Ainsi, les sujets suivants ont été explicités en détails:

- le chantier de l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi et les mesures environnementales mises en œuvre pour encadrer ce chantier,
- la construction du bassin d'orage,
- les perspectives de développement de l'aéroport et la reprise des activités,
- la 5<sup>ème</sup> révision du plan d'exposition au bruit et les mesures mises en place par le Gouvernement wallon,
- le logiciel DIAPASON permettant la visualisation des trajectoires en ligne via [www.sowaer.be](http://www.sowaer.be)
- le projet de liaison entre la gare de Fleurus et l'aéroport.

Pour tout complément d'information sur le comité d'accompagnement, la cellule SOWAER Environnement, assurant le secrétariat du comité, est à votre disposition au 0800/90.111.

Frédéric DEFRISE - Président  
SOWAER ENVIRONNEMENT - Bâtiment EOLE (RCH)  
Rue des Frères Wright, 29  
6041 GOSELIES

N° gratuit: 0800/90 111 - Fax :071/34 99 89

[infocharleroi@sowaer.be](mailto:infocharleroi@sowaer.be)

